

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 23 JUIN 2023

*L'an deux mille vingt trois, le vingt trois juin à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 15 juin 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier à Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.*

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 26

## PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Florence GALERANT, Miriam GUERARD, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, Patricia NOGUET, Delphine PANDO, Didier QUENOUILLE, David REVERT, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

## ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Emmanuel LAUSSINOTTE, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS

## ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Philippe AUGIER, Yves LEMONNIER, pouvoir à Claude BENOIST, Régine CURZYDLO, pouvoir à Françoise LEFRANC, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Guillaume CAPARD, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Rebecca BABILOTTE, Chhun-Na LENGART, pouvoir à Michel MARESCOT, David MULLER, pouvoir à Patrice ROBERT, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO, Didier PAPELOUX, pouvoir à Véronique BOURNE, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE, Hervé VAN COLEN, pouvoir à Michel CHEVALLIER

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

## **DELIBERATION N°D073\_230623**

**RAPPORT ANNUEL SUR LA DELEGATION DE LA GESTION DE LA PROMOTION DU TOURISME DONT LA CREATION D'OFFICES DE TOURISME A LA SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE - EXERCICE 2022**  
**Rapport du Président**

Le Président : « Il est rappelé que, conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel doit être remis par le délégataire. Son examen est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par la mise en ligne sur le site de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

La loi n° 2015-991 du 7 août, portant nouvelle organisation territoriale de la République, a prévu le transfert de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offres de tourisme » à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie au 1er janvier 2017.

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, d'une part, et les communes de Bénerville-sur-Mer, Blonville-sur-Mer, Deauville, Saint-Arnoult, Saint-Pierre-Azif, Touques, Turgéville, Vauville, Villers-sur-Mer et Villerville, d'autre part, ont décidé la création, en juin et en septembre 2016, d'une structure (société publique locale) leur permettant de regrouper leurs activités concourant à l'attractivité touristique de leur territoire, constituant une « Destination touristique », autour de la marque internationale DEAUVILLE®. Après son adhésion à Cœur Côte Fleurie en janvier 2018, la commune de Saint-Gatien-des-Bois, a rejoint la Société Publique Locale (SPL). Selon le Code du tourisme, les missions d'un office du tourisme relèvent de quatre catégories :

- les missions de plein droit ou obligatoires : compétence transférée à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie : promotion du tourisme, l'accueil et information des touristes, et ce, en coordination avec divers partenaires, publics-privés du développement touristique local (deux premiers alinéas de l'article L 133-3) : ces missions correspondent à celles accomplies jusqu'au 31 décembre 2016 par les différents offices de tourisme communaux et intercommunaux (Deauville & Villers-sur-Mer & Blonville-Bénerville-Turgéville) ;
- diverses missions facultatives, concernant les programmes locaux de développement touristique, l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, des animations, l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles, qui peuvent lui être confiées par l'autorité de tutelle ou autorité organisatrice (commune ou EPCI) ;
- des prestations « commerciales », de commercialisation de prestations de services touristiques (ventes de voyages et de séjours avec prestations annexes telles que visites de musées ou monuments touristiques). Ces missions sont confiées par la Communauté de communes à la SPL ;
- des prestations de conseil, ou consultatives sur des projets d'équipements collectifs touristiques. Ces missions sont confiées par les communes à la Société Publique Locale de Développement Territorial et Touristique du Territoire de Deauville (SPL), par convention séparée.

Par délibération du 19 novembre 2021, il a été proposé au Conseil d'approuver le contrat d'objectifs confié par la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie à la SPL de développement territorial et touristique du territoire de Deauville pour cinq ans (2022-2026), visant à mettre en œuvre à l'échelon intercommunal la promotion du tourisme, l'accueil et l'information des touristes de Deauville, Bénerville-sur-Mer, Blonville-sur-Mer, Saint-Arnoult, Saint-Pierre-Azif, Saint-Gatien-des-Bois, Touques, Turgéville, Vauville, Villers-sur-Mer et Villerville, et ce, en coordination avec divers partenaires, publics privés du développement touristique local.

Le rapport annuel d'activité 2022 expose les conditions de réalisation de ce contrat d'objectifs « promotion du tourisme ».

Nombre et qualification des personnels affectés à la mission :

- Conseil d'administration de la Société Publique Locale du Territoire de Deauville : Philippe Augier : Président et Thierry Granturco : Vice-Président

**Communauté  
de Communes  
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**



- Direction générale : Karine COZIEN puis Thierry BOTTARD à compter du 19.09.2022)
- 21 salariés titulaires, dont 7 cadres, 3 agents de maîtrise, 11 employés
- 4 salariées en contrat d'apprentissage
- 1 salariée en accroissement temporaire d'activités
- 10 salariés en contrat à durée déterminée saisonniers au statut d'employés
- 1 stagiaire rémunérée

#### NOTE DE COUVERTURE DES ASSURANCES SOUSCRITES :

A l'issue d'une mises en concurrence, cinq lots, couvrant notamment les activités liées à la promotion du tourisme, ont été attribués à de nouvelles compagnies d'assurance, à compter du 1er janvier 2018, et pour une durée de 4 ans prolongée d'une année, afin de couvrir les risques suivants :

- Assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Assurance des responsabilités et des risques annexes
- Assurance des véhicules et des risques annexes
- Assurance de la protection juridique
- Assurance de la responsabilité des dirigeants

D'autre part, afin de couvrir ses responsabilités en tant qu'opérateur de voyages et de séjours, la SPL a souscrit une garantie financière.

Enfin, au cours de l'année 2022, une nouvelle mise en concurrence a été organisée de manière à souscrire de nouveaux contrats pour la période 2023-2026. Une nouvelle garantie contre les cyber-risques a été souscrite.

#### PROMOTION ET COMMUNICATION : ACTIONS DE PROMOTION - WORKSHOPS/SALONS et PROSPECTIONS

L'année 2022 a été l'année du retour à la normale pour la promotion internationale

- L'année 2022 a été jalonnée de 13 dates destinées à la promotion et la communication
- En France et à travers le monde 9 éductours ont également été effectués en 2022 avec des retombées détaillées dans le rapport.
- 142 124 personnes sont entrées dans les BI, soit une hausse de la fréquentation de 38 % par rapport à 2021.
- Nombre de jours consacrés à la promotion (France et étranger) : 44
- 422 articles de presse en France (hors presse régionale), Belgique, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Allemagne. L'espace obtenu gratuitement équivaut à 2,54 millions d'euros
- 38 médias, blogueurs ou influenceurs ont été reçus sur le territoire (23 français et 15 étrangers)

Compte de résultat - Promotion du tourisme - exercice 2022 (en H.T.) :

Total général (charges) : 1 781 228 €

Total général (produits) : 1 894 786 €

Résultat de l'exercice pour 2022 : 113 558 €

Le Conseil est invité à :

- prendre acte du rapport 2022 sur la gestion de la promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme à la SPL de développement territorial et touristique du territoire de Deauville.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

**Communauté  
de Communes**

**Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier

14800 Deauville

02 31 88 54 49

info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**



- décider de mettre en ligne ce rapport sur le site de Cœur Côte Fleurie. »

Le Conseil est invité à en prendre acte

*Le Conseil Communautaire*

**ADOPTE** les conclusions du rapport ;

**PREND ACTE** du rapport sur la gestion de la promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme à la SPL de développement territorial et touristique du territoire de Deauville, pour l'exercice 2022. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

**DÉCIDE** de mettre en ligne ce rapport sur le site de Cœur Côte Fleurie.

**Le Président :**

**Certifie**, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

**Ihsane ROUX**  
Secrétaire de séance

**Philippe AUGIER**  
Président

**Communauté  
de Communes  
Cœur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**

